

licenciement économique besoin d'aide

Par **cyril1974**, le **28/04/2010** à **10:44**

bonjour, je suis chauffeur livreur, encaisseur, magasinier. Je suis en cour d'un licenciement économique j'ai reçu se courrier ci ou la date d'envoi et du 29 mars 2010: 2. Ainsi que vous en êtes informé, notre établissement connaît des difficultés économique importantes liées notamment a une baisse d'activité, le bilan clos au 31 décembre 2009 fait apparaitre une perte de plus de 25000 euros. Nous sommes donc contraints de rechercher des solutions afin de sauvegarder la compétitivité de l'entreprise et tenter d'éviter des suppressions de postes.

3. A cet effet nous avons pris la décision de vous formulé par la présente une modification de votre contrat de travail dans les termes suivants.

4. Diminution de votre temps de travail passage sur un poste a temps partiel pour une durée de travail hebdomadaire de 20h mensualisées a 86.67 h et repartie selon planning suivant .
mardi mercredi jeudi de 9h a 12h, vendredi de 8h a 12h et de 14h a 18h samedi de 9h a 12h.
Diminution de votre rémunération corrélative a la réduction de votre temps de travail. En contrepartie de l'accomplissement de vos fonctions, vous percevriez a une rémunération brut de 797.36e pour 86h pour laquelle s'ajoutera le montant correspondant a la prime d'ancienneté.

5. En l'application des dispositions de l'article L1222-6 du code du travail, vous disposez d'un délais de réflexion d'un mois pour nous faire connaitre par écrit votre proposition quand a cette proposition, sachant que le défaut de réponse dans ce délais vaut acceptation.

6. Dans l'hypothèse d'une acceptation, un avenant à votre contrat de travail viendra formaliser les modifications précitées qui ne prendrons effet qu'à l'issue du délais de réflexion d'un mois. Dans l'hypothèse d'un refus, nous pourrions malheureusement être contraints d'envisager votre licenciement pour motif économique.

7. je ne sais meme pas si ses une proposition de reclassement et je ne sais meme pas ses pour qu'elle poste, un temps partiel pour chauffeur livreur ou magasinier, les deux? Et le souci que j'ai aussi ses qu'il on pris 2 boites exterieurs de transporteur pour faire la plus grosse partie de mon travaille debut mars, je touche que le smic et mon ancièneteter donc pas grand chose, mon licenciement économique et-il vraiment justifié j'ai vraiment besoins de comprendre merci de votre aide j'ai rendez-vous le 10 Mai 2010 pour mon entretient préalable.

Par **jeeecy**, le **28/04/2010** à **16:47**

Bonjour,

compte tenu de vos questions qui se rapportent à votre cas personnel, et aux nombreuses difficultés juridiques liées aux licenciement économiques, je ne peux que vous conseiller de consulter un avocat spécialiste en droit social ou qui a une activité régulière en la matière

Cordialement

Jeeecy

Par **Lorella**, le **28/04/2010** à **22:11**

Bonsoir

Vous pouvez déjà envoyer vos questions à votre employeur pour obtenir plus de détails sur cette proposition. A faire en lettre recommandée avec AR.

Avant de faire appel à un avocat (il ne faut pas oublier que les prestations sont coûteuses) vous pouvez aller consulter l'inspection du travail (c'est gratuit et confidentiel) en apportant cette lettre et votre contrat de travail actuel (contrat et avenants le cas échéant) + bulletin de paie.

Un peu de lecture sur la procédure de licenciement individuel (vous êtes la seule personne à être licenciée ?) pour motif économique :

[url:1cx4buic]<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/licenciement,121/la-procedure-en-cas-de,1101.html>[url:1cx4buic]

Vous pouvez aussi contacter un syndicat.

Par **Camille**, le **29/04/2010** à **11:47**

Bonjour,

De plus, vous avez le droit de vous faire assister pendant l'entretien préalable.

Voir aussi l'inspection du travail ou un syndicat (délégué/représentant syndical).